

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Bureau Syndical
du 19 mars 2024

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars, le Bureau Syndical, dûment convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Comité Syndical du SIMAJE à Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT, Président.

Etaient présents :

Thierry LAVIT, Sylvie MAZUREK, Jean-Marc BOYA, Stéphane ARTIGUES, Jean-Luc DOBIGNARD, Philippe ERNANDEZ, Sylvie SILORET, Sandrine MAURA, Marie-Henriette CABANNE, Denise CAPOU.

Etaient excusés :

Gérard CLAVE, Mohamed DILMI, Jeanine BORDE

Secrétaire de séance : Sandrine MAURA

N° 1 - CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) DÉCIDENT DE CRÉER 4 EMPLOIS NON PERMANENTS D'AGENTS NON TITULAIRES AUX CONDITIONS INDIQUÉES CI-DESSOUS :

Recrutement dans le grade d'Adjoint technique :

Rémunération sur la base de l'échelle C1, 1er échelon, Indice brut 367, Indice majoré 366 :

- 1 emploi à 30h hebdomadaires sur la période ajustable du 25 mars au 31 juillet 2024 inclus,

- 1 emploi à 25h hebdomadaires sur la période ajustable du 1^{er} avril au 31 août 2024 inclus,

- 1 emploi à 35h hebdomadaires sur la période ajustable du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 inclus.

Recrutement dans le grade d'Adjoint territorial d'animation :

Rémunération sur la base de l'échelle C1, 1er échelon, Indice brut 367, Indice majoré 366 :

- 1 emploi à 35h hebdomadaires sur la période ajustable du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 inclus.

3°) précisent l'inscription au budget des crédits correspondants,

4°) autorisent Monsieur le Président, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer tous actes découlant de la présente délibération.

**N° 2 - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU SIMAJE AUPRÈS DE LA MAIRIE DE
POUEYFERRÉ**

Rapporteur : Thierry LAVIT

Les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

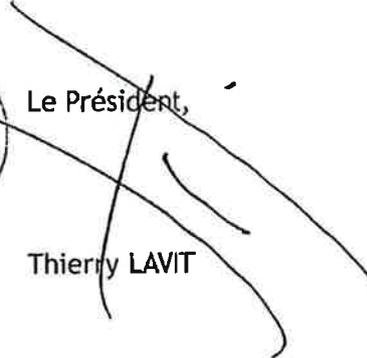
1°) adoptent le rapport présenté,

2°) prennent acte de la mise à disposition d'un Adjoint technique du SIMAJE auprès de la mairie de Poueyferré, à hauteur de 52h30 par an, à compter du 1^{er} avril 2024 et pour une durée de 3 ans, pour assurer des missions d'entretien,

3°) autorisent Monsieur le Président à signer tous les actes découlant de la présente délibération, notamment la convention à intervenir entre le SIMAJE et la mairie de Poueyferré.

 secrétaire,

Sandrine MAURA

 Le Président,

Thierry LAVIT

